



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES ASSOCIATION AU CŒUR DES ARTS

**Festival international de courts métrages
« Cinéma en liberté »
15^e édition
Du 9 au 12 juillet 2026 // Toulon**

Cette chartre est rédigée par l'association Au Cœur des Arts, organisatrice du Festival international de courts métrages « Cinéma en liberté ».

Elle a pour objectif de cadrer l'engagement des bénévoles participant au festival dans un esprit de respect, de responsabilité et de convivialité.

Chaque bénévole, par sa participation, contribue activement à la réussite de cet événement culturel majeur.

Engagements du bénévole

En tant que bénévole du festival, je m'engage à :

1. Participer aux missions qui me sont confiées avec assiduité, ponctualité et sérieux.
2. Respecter les consignes de l'équipe organisatrice et les plannings établis.
3. Prévenir le plus tôt possible en cas d'absence, d'empêchement ou de retard.
4. Adopter une attitude respectueuse et bienveillante envers le public, les artistes, les partenaires et l'ensemble des équipes, en toute circonstance.
5. Être un ambassadeur des valeurs du festival : respect, convivialité, ouverture, liberté, diversité culturelle et curiosité artistique.
6. Respecter les lieux, les locaux, les équipements et les espaces publics et privés mis à disposition.
7. Respecter les règles et normes de sécurité et d'hygiène.
8. Adopter un comportement exemplaire et respecter les règles de la bienséance.
8. Garder confidentielles les informations internes auxquelles je pourrais avoir accès dans le cadre de ma mission.
9. Fournir les justificatifs administratifs suivants : carte d'identité, attestation d'assurance responsabilité civile.
10. Pour votre sécurité et celle d'autrui, adopter un comportement responsable pendant les heures de mission, en évitant toute consommation d'alcool ou de substances pouvant altérer la vigilance, afin de garantir de bonnes conditions d'accueil et de travail.

Engagements de l'organisation

L'association Au Cœur des Arts s'engage à :

1. Fournir à chaque bénévole une présentation claire des missions, des horaires et des lieux d'intervention.
2. Assurer un accueil respectueux et un accompagnement bienveillant tout au long de l'événement.
3. Créer un cadre convivial et sécurisant, propice à l'échange et à l'expérience collective.
4. Mettre à disposition, dans la mesure du possible, les moyens nécessaires au bon accomplissement des missions (badge, tee-shirt, contact référent,...).
5. Valoriser l'engagement des bénévoles, notamment par une attestation de participation sur demande.
6. Repas inclus pour les bénévoles qui ne pourraient pas rentrer chez eux du fait de leur mission et de leur

planning. En revanche, les demandes de régimes alimentaires particuliers ne peuvent être assurées par l'association.

En cas de non-respect

Le/la bénévole s'engage à respecter les valeurs du festival ainsi que son fonctionnement. L'association se réserve le droit, à tout moment, de mettre fin à la collaboration avec le/la bénévole si les consignes et règles précédemment citées ne sont pas respectées, s'il manque de respect à quiconque, s'il nuit à l'image de l'Association et du festival, ou s'il agit de manière irresponsable et met la vie ou la santé d'autrui en danger.

Charte d'engagement établie en double exemplaire.

Je, soussigné/e....., reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter dans le cadre de ma participation à la 15^e édition du Festival Cinéma en Liberté, organisée par l'association Au Cœur des Arts.

Le/La Bénévole

Nom & Prénom :

Date :

Signature :

Pour l'Association Au Cœur des Arts

Date :

Lieu :

Nom et prénom du représentant :

Fonction :

Signature :

Toute l'équipe du « Cinéma en Liberté » te remercie par avance pour ton aide et ton engagement !